Les formations préalables à l'examen du permis de chasser

CONTENU:

- 2 journées de formation théorique OBLIGATOIRE qui ont lieu soit à la salle de réunion du Cyné'Tir (FDC 67) de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 18H00, soit à la salle polyvalente de Geudertheim.
- o **1 demi-journée (matin ou après-midi) de formation pratique initiale OBLIGATOIRE** au centre du permis de chasser du Herrenwald à Brumath.
- o 1 demi-journée (matin ou après-midi) de formation pratique complémentaire OBLIGATOIRE.
- o En fonction du niveau, et sur recommandation des formateurs, 1 demi-journée de pratique supplémentaire (sera facturée 30 €/séance)

CHOIX de la session : voir calendrier prévisionnel 2024 au verso ou en PJ

COÛT:

- Pour les candidat(e)s majeur(e)s : 1 x 150 € pour la formation et les supports, paiement possible en ligne par carte bancaire ou chèque (libellé à l'ordre de la FDC 67, encaissé après la formation théorique)
- Pour les candidat(e)s mineur(e)s (y compris les candidats à la chasse accompagnée) : 1 x 50 € pour la formation et les supports, paiement possible en ligne par carte bancaire ou chèque (libellé à l'ordre de la FDC 67, encaissé après la formation théorique)
- Pour TOUS les candidats au permis de chasser : 1 chèque de caution de 300 €

Le manuel du permis de chasser vous sera remis à l'entrée de la salle lors de la formation théorique. Le support pratique est un lien qui vous sera communiqué après votre inscription.

CONDITIONS d'inscription et restrictions :

Inscription aux formations : nous retourner le formulaire complété et accompagné du chèque de caution. L'inscription sera validée après contrôle du paiement en ligne sur notre site.

Inscription à l'examen: en ligne sur notre site www.fdc67.fr. Imprimez le formulaire qui sera prérempli. Vous y joindrez les pièces demandées et le retournerez au siège de la FDC 67 (voir Guide-Line). **Toute formation entamée est due et la partie non suivie ne pourra être remboursée.**

<u>Le nombre de places étant limité, nous vous encourageons à nous faire parvenir votre inscription dans les plus brefs délais</u>. Si la session choisie est complète, nous reportons votre inscription à une session suivante.

<u>Seuls les formulaires d'inscription aux formations ET à l'examen dont les règlements ont été validés et accompagnés des pièces demandées</u> seront pris en compte et dans l'ordre d'arrivée des dossiers. Aucune réservation possible par téléphone ou mail. Les convocations aux différentes formations vous parviendront en temps utile.

Formations possibles à partir 14 ans et 6 mois révolus dans le cadre de la chasse accompagnée.

Les **femmes enceintes** ne sont pas admises au passage du permis de chasser ni aux formations pratiques préalables.

En cas d'ABSENCE JUSTIFIÉE: votre candidature est reportée à une session suivante (en fonction des places disponibles)

En cas d'échec à l'examen du permis de chasser, il conviendra de se réinscrire à l'examen (16 €) ET à la formation (60 €)

En cas d'ABSENCE INJUSTIFIÉE: votre caution est encaissée et ne pourra être remboursée

Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin

Espace Chasse et Nature – Chemin de Strasbourg 67170 Geudertheim

Tél.: 03.88.79.12.77 ou 03 88 79 83 81

Responsable Formations: Alexandra DICK – alexandra.dick@chasseurdefrance.com

